

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (35) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHARD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (9) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Elodie Larcher – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARÉ – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_01

## Convention de mise à disposition de la station d'avitaillement – Aérodrome Les Landes de Corprais

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de l'exploitation de l'aérodrome des Landes de Corprais, une station d'avitaillement utilisée pour charger l'avion remorqueur de l'association Le Planeur Montaigu-Vendée en carburant de type « AVGAS » est en place depuis l'origine de la plateforme. Cette station avait fait l'objet de travaux de remplacement en 2017.

Cette mise à disposition de l'équipement consentie à titre gratuit doit faire l'objet d'une convention afin de permettre de régulariser la situation au regard de la procédure de suspension d'utilisation émise par la Direction Générale de l'Aviation Civile en juillet dernier.

Le Planeur Montaigu-Vendée est chargé de remplir la station de carburant de type Avgas, Terres de Montaigu mettant uniquement l'équipement à disposition de l'association. Cette dernière a également mis en place une procédure d'utilisation de la station afin de garantir la sécurité de ses utilisateurs.

Vu le rapport de la Direction Générale de l'Aviation Civile de juillet 2024 ;  
Vu le cadre réglementaire aéronautique en vigueur ;  
Considérant la convention de mise à disposition d'une station carburant annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
Par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)

- Valide la convention de mise à disposition de la station d'avitaillement avec l'association Le Planeur Montaigu-Vendée,
- Valide la procédure de gestion de la station proposée par l'association Le Planeur Montaigu-Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les éléments nécessaires à son exécution.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (8, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (9) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Jean-Marial HAEFFELIN a donné pouvoir à Elodie Larcher – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_04

## Avenant au lot « Espaces verts » aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel d'agglomération à Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge du dossier au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération sont en cours de finalisation pour la partie « bâtiments », des réceptions avec réserves ayant été prononcées.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage de cette opération, assistée du cabinet ARCHI URBA DECO (Montaigu-Vendée), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022 aux entreprises ou groupements d'entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution. Le montant total des travaux s'élève à 8 210 649,09 € HT (avec le lot complémentaire n°22 – réfection de la couverture existante).

Des modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°1 avec l'entreprise ARBORA PAYSAGES, titulaire du lot n°16 « Espaces verts » (prestations modificatives et suppression de prestations). L'avenant, d'un montant de - 1 450,00 € HT, a pour effet de ramener le montant initial du marché à 80 262,74 € HT, ce qui représente une moins-value d'environ - 1,77%.

Le cumul des avenants présentés à ce jour sur l'ensemble de l'opération représente une plus-value d'un montant de + 73 423,39 € HT, soit environ + 0,89 % par rapport aux montants initiaux des marchés.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;  
Vu les crédits inscrits au budget ;  
Considérant le projet d'avenant présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide le projet d'avenant n°1 au lot n°16 « Espaces verts » présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant à l'entreprise titulaire concernée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUIN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 17 juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47

**Quorum :** 24

**Étaient présents (35) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Marline FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (9) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Elodie Larcher – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARIE – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_05

## Convention d'aide départementale pour la création d'hébergements territoriaux pour les étudiants en santé

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Conseil d'agglomération a validé la mise en œuvre du schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Ce schéma prévoyait dans son action 5 l'ouverture d'un hébergement pour les étudiants en santé.

Il s'agit de disposer d'un logement meublé à loyer modéré afin de faciliter l'accès à des stages de fin d'études pour les étudiants en santé, principalement les stages d'internat pour les étudiants en médecine.

Le logement est loué par Terres de Montaigu et sous-loué aux étudiants. Le logement, situé 5, rue Berthe Morisot 85 600 Montaigu-Vendée adresse complète, est composé de 3 chambres. Le loyer sera de 325€ défalqué de l'aide de 200€ prévu au programme d'aides financières pour les étudiants. Un forfait de 70 € sera demandé en sus au titre des charges locatives de l'hébergement.

Ce projet s'inscrit en partenariat avec le Département de la Vendée. Une charte d'hébergement territorial pour les étudiants en santé sera signée. Celle-ci permettra de communiquer auprès de l'Université de Nantes et de bénéficier d'une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'aménagement et l'équipement du logement.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé ;  
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240701\_09 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 approuvant le Schéma de développement de l'offre de santé ;  
Considérant la Charte départementale des Hébergements Territoriaux des Etudiants en Santé (HTES), annexée à la présente délibération ;  
Considérant la convention d'aide départementale pour la création d'hébergement territoriaux pour les étudiants en santé, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention d'aide départementale pour la création d'hébergement territoriaux pour les étudiants en santé à intervenir avec le Conseil départemental permettant de communiquer auprès de l'Université de Nantes et de bénéficier de l'aide à l'investissement de 10 000 € pour l'aménagement et l'équipement du logement,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents au projet.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (34) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (9) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Jean-Marital HAEFFELIN a donné pouvoir à Elodie Larcher – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MÜLLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIE – Béatrice DOUILLARD

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_06

## Convention de partenariat financier avec le Centre Hospitalier Départemental dans le cadre du centre de soins non programmés

*Monsieur le Président quitte la salle ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de la Vendée et laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1<sup>er</sup> Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.*

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Conseil d'agglomération a validé la mise en œuvre du schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027. Ce schéma prévoyait dans son action 9 la création d'un centre de soins non programmés (CSNP). Le projet est porté conjointement par le Centre Hospitalier Départemental (CHD) de Vendée, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération par extension du CSNP Haut Bocage.

Chaque partie prenante a convenu des engagements suivants.

Le CHD est le porteur juridique et financier du projet, il met à disposition du centre le secrétariat et rémunère les professionnels de santé.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 085-200070233-20250623-DEL20250623\_06-DE

La CPTS gère le fonctionnement au quotidien du centre, gère le planning de présence des médecins et assure le lien avec la régulation du 116-117.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération met à disposition gratuitement du centre le local, gère son entretien et le meuble. Elle finance également les achats de matériel informatique et médical réalisés par le CHD Vendée. Le montant total, estimé, des achats s'élève à 13 527 € TTC.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113\_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240701\_09 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 approuvant le Schéma de développement de l'offre de santé ;

Considérant le projet de convention de partenariat financier avec le Centre Hospitalier Départemental de Vendée, concernant le Centre de Soins Non programmés, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat financier avec le Centre Hospitalier Départemental de Vendée,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents au projet.
- Procède au versement de la participation financière de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération telle que définie dans l'article 4 de la convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëticia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_08

## Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu – Fixation des modalités de mise à disposition du public

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu a été prescrite par arrêté du Président en date du 07 avril 2025.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu concerne le centre-bourg de la commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay - Commune de Montaigu-Vendée :

- Modification de zonage sur deux sites, dont la correction d'une erreur matérielle ;
- Modification de l'OrientatIon d'Aménagement et de Programmation n°7 « ZAC Centre-bourg » Saint-Hilaire-de-Loulay - Secteur Espérance : évolution de la vocation d'un site et modification de l'emplacement d'un cheminement doux (correction d'une erreur matérielle).

Ainsi, la procédure de modification simplifiée porte sur l'évolution du rapport de présentation (bilan des surfaces), du règlement graphique (zonage) et de l'OAP n°7 « ZAC Centre-bourg » inscrite sur la commune de Montaigu-Vendée (commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay), sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

La modification simplifiée a pour objet de corriger des erreurs matérielles, de modifier un zonage ne majorant pas de plus de 20% les possibilités de construction, résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan et de mettre en cohérence l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle afférente. Ces évolutions entrent dans le champ d'application de la modification simplifiée au titre de l'article L153-45 du Code de l'urbanisme. Cette procédure prévoit une mise à disposition du dossier au public présentant le contenu de la modification simplifiée, pendant 1 mois.

Par information n°PDL 002442 / KK AC PP du 22 mai 2025, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Pays de la Loire a considéré que le projet de modification simplifiée n°1 n'était pas soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas réalisé par la personne publique au titre de l'article R104-35 du Code de l'urbanisme ; ce qui a été acté par arrêté du Président n°ARRAE\_2025\_023 en date du 02 juin 2025.

Conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme, le Conseil d'agglomération précise par délibération les modalités de la mise à disposition du public.

Les modalités de mise à disposition du public suivantes sont proposées d'être mises en place du mardi 02 septembre 2025 à 9h30 au jeudi 02 octobre 2025 à 19h00 inclus :

- Consultation du dossier de modification simplifiée à Mon Espace Habitat aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors dimanches et jours fériés) et sur les sites internet de la commune de Montaigu-Vendée ([www.montaigu-vendee.com](http://www.montaigu-vendee.com)) et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ([www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)) ;
- Possibilité de formuler ses observations pendant le délai de la mise à disposition :
  - o Sur le registre mis à disposition à cet effet à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors dimanches et jours fériés).
  - o Par courrier à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 place du Champ de Foire – Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE, en rappelant la référence « Mise à disposition du public » (cachet de la Poste faisant foi).
  - o Par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Mise à disposition du public ».

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Mon Espace Habitat, responsable du projet, au 02.51.46.46.14 ou par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Mise à disposition du public ».

Ces informations seront portées à la connaissance du public par une publication dans un journal diffusé dans le département (Ouest-France) et par un affichage sur le site concerné par le projet de modification simplifiée, en mairie de Montaigu-Vendée, en mairie déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et à Mon Espace Habitat, au moins 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Le dossier sera également notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme, préalablement à sa mise à disposition.

La notice explicative valant complément au rapport de présentation et les avis de la MRAe et des personnes publiques, le cas échéant, seront mis à disposition du public pendant le délai, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan de celle-ci et des avis émis par les personnes publiques sera présenté en Conseil d'agglomération, qui délibérera pour approuver le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de ceux-ci.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L153-47 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu approuvé par le Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 et ses procédures d'évolution ;

Vu l'arrêté du Président n°ARRAE\_2025\_015 en date du 07 avril 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu ;

Considérant les modalités de mise à disposition du public décrites ci-dessus ;

Considérant que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération détient la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts modifiés en date du 03 mars 2025 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Prend acte de l'arrêté du Président n°ARRAE\_2025\_015 en date du 07 avril 2025 qui prescrit la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu,
- Adopte les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée telles que décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans chacune des mairies des communes membres concernées par le PLU de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu durant un mois.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chenais  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification.*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 23 JUN 2025**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20250623\_11**

**Convention de lutte contre les déchets abandonnés**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Pour bénéficier de ces soutiens, les communes du territoire vont coordonner leurs actions via une convention de groupement. Les communes assureront des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers et de déchets des produits du tabac (mégots) dans l'environnement. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération assurera la coordination et le suivi de la bonne exécution du projet en accord avec les communes.

Considérant l'intérêt que présente Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les communes pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés et par ALCOME en matière de déchets des produits du tabac (mégots).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5221-1 relatif à la coopération intercommunale ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L541-10 et R543- 53 à R543-56 ;

Vu l'arrêté en date du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R543-53 à R543-65 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté en date du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté en date du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R543-53 à R543-65 du code de l'environnement ;

Considérant la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, annexée à la présente délibération ;

Considérant la convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés et par ALCOME en matière de déchets des produits du tabac (mégots), annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO,
- Approuve la convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés et par ALCOME en matière de déchets des produits du tabac (mégots),
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés et par ALCOME en matière de déchets des produits du tabac (mégots) et tous les autres documents associés,
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir de la convention de groupement de coordination si les modalités de versement des soutiens des éco-organismes devaient évoluer.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20250623\_12

## Convention pour l'installation de composteur de quartier

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de son Plan Climat Terres d'énAIRgie, Terres de Montaigu a défini dans l'action 9, des objectifs pour accentuer le tri et la valorisation des déchets organiques.

Terres de Montaigu propose, depuis 2004, des composteurs individuels à la vente. Plus récemment, des composteurs de quartier ou en pieds d'immeuble ont été installés sur le territoire pour les habitants ne disposant pas d'espace extérieur privatif.

Afin d'améliorer le dispositif en place, le Conseil d'agglomération a validé une nouvelle stratégie biodéchets lors de sa séance du 11 décembre 2023.

Pour les usagers disposant d'un jardin, l'incitation au compostage individuel a été renforcée en rendant gratuit le kit de compostage (composteur + bioseau), pour les foyers non encore dotés en composteurs Terres de Montaigu, sous réserve de la participation à une formation.

Pour les usagers ne disposant pas de jardin, Terres de Montaigu travaille avec chaque commune pour proposer l'implantation de composteurs de quartier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 085-200070233-20250623-DEL20250623\_12-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20231211\_15 en date du 11 décembre 2023 fixant la nouvelle stratégie biodéchets ;  
Considérant le projet de convention type pour l'installation du composteur de quartier, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention type pour l'installation de composteurs de quartier,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour les futures implantations de composteurs de quartier sur le territoire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terras de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 23 JUN 2025**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20250623\_13**

**Mise en place de Prêt Equipement Famille à la Valorétrie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée (CAF) propose aux familles des aides à l'équipement de leur logement leur permettant d'acquérir mobilier, appareils électro-ménagers et matériel informatique.

En 2025, la CAF met en place un nouveau dispositif visant à encourager les allocataires à se tourner vers les achats de seconde main en recyclerie : le Prêt Équipement Famille (PEF) - Recyclerie.

L'objectif est double : faciliter l'accès à des équipements de qualité à moindre coût pour les familles et promouvoir une consommation plus responsable et durable.

Ces prêts sont sans intérêt et peuvent être consentis aux familles allocataires de la CAF pour leur permettre l'acquisition d'articles ménagers et mobiliers à coût modéré en partenariat avec certaines recycleries du département de la Vendée.

En inscrivant la Valorétrie à ce dispositif, Terres de Montaigu participe au soutien des familles dans l'amélioration de leurs conditions de logement et leur cadre de vie, lesquels sont facteurs d'émancipation et d'insertion.

Les conditions d'attribution, la nature des objets à acquérir, les modalités et le montant du prêt et les formalités de mise en œuvre sont fixés dans le règlement des Aides Financières aux Familles.

Considérant le règlement du prêt d'équipement aux familles – Recyclerie, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'inscrire la Valorétrie comme recyclerie partenaire du dispositif de prêt proposé par la CAF,
- Autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion prêt Equipement Famille – Recyclerie ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cheneau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUIZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_18

## Approbation des comptes de gestion 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier présente au Conseil d'agglomération les comptes de gestion 2024 de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dressés par le comptable public :

- Budget principal ;
- Budget annexe Assainissement collectif et non collectif ;
- Budget annexe Déchets ménagers ;
- Budget annexe Office de Tourisme ;
- Budget annexe Actions touristiques ;
- Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services ;
- Budget annexe Le Pré Blanc ;
- Budget annexe Zones d'activités économiques.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 17 juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47  
**Quorum :** 24

**Étaient présents (35) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (8) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARIE – Béatrice DOUILLARD

**Était absent excusé (1) :** Antoine CHEREAU

**Secrétaire de séance :** Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIET, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_19

## Approbation des comptes administratifs 2024 et affectation des résultats

Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Ce dernier invite le Conseil d'agglomération à approuver les comptes administratifs 2024 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1490 en date du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;

Vu le décret n°2012-1246 en date du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;

Vu le décret n°2014-1746 en date du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles ;

Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les arrêtés en date du 17 décembre 20017 modifié et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;

Considérant le rapport de présentation des comptes administratifs 2024 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
 Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget principal, et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget principal sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

<b>Budget principal</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>
Recettes	38 403 842,49 €	9 130 491,94 €	47 534 334,43 €
Dépenses	35 172 810,66 €	14 134 985,86 €	49 307 796,52 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>3 231 031,83 €</b>	<b>-5 004 493,92 €</b>	<b>-1 773 462,09 €</b>
Résultat antérieur reporté	459 537,10 €	7 045 715,49 €	7 505 252,59 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 690 568,93 €</b>	<b>2 041 221,57 €</b>	<b>5 731 790,50 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- *Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé* : 3 600 000,00 €
- *Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté* : 90 568,93 €

- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Assainissement sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

<b>Budget annexe Assainissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>
Recettes	2 640 014,07 €	2 420 374,63 €	5 060 388,70 €
Dépenses	2 396 306,98 €	1 900 352,15 €	4 296 659,13 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>243 707,09 €</b>	<b>520 022,48 €</b>	<b>763 729,57 €</b>
Résultat antérieur reporté	0,00 €	-187 769,53 €	-187 769,53 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>243 707,09 €</b>	<b>332 252,95 €</b>	<b>575 960,04 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- *Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé* : 243 707,09 €

- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Déchets Ménagers, et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Déchets Ménagers sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

<b>Budget annexe Déchets Ménagers</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>
Recettes	4 489 431,54 €	262 408,58 €	4 751 840,12 €
Dépenses	4 392 500,81 €	318 989,37 €	4 711 490,18 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>96 930,73 €</b>	<b>-56 580,79 €</b>	<b>40 349,94 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 474 821,66 €	1 623 817,25 €	3 098 638,91 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 571 752,39 €</b>	<b>1 567 236,46 €</b>	<b>3 138 988,85 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- *Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté* : 1 571 752,39 €

- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Office de Tourisme et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Office de Tourisme sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

<b>Budget annexe Office de Tourisme</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>
Recettes	202 825,02 €	0,00 €	202 825,02 €
Dépenses	147 650,88 €	0,00 €	147 650,88 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>55 174,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 174,14 €</b>
Résultat antérieur reporté	68 987,92 €	0,00 €	68 987,92 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>124 162,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>124 162,06 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- *Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté* : 124 162,08 €

- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Actions Touristiques, prend acte de la clôture du budget annexe Actions Touristiques au 31 décembre 2024 et du transfert des actifs et passifs au budget principal, affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Actions Touristiques au budget principal sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Actions Touristiques	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat antérieur reporté	10 404,27 €	166 465,56 €	176 869,83 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>10 404,27 €</b>	<b>166 465,56 €</b>	<b>176 869,83 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement : clôture du budget annexe – reprise **au budget principal**

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 10 404,27 €
- Compte 001 Excédent d'investissement reporté : 166 465,56 €
  
- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	403 693,48 €	269 416,46 €	673 109,94 €
Dépenses	439 914,11 €	242 389,77 €	682 303,88 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>-36 220,63 €</b>	<b>27 026,69 €</b>	<b>-9 193,94 €</b>
Résultat antérieur reporté	-22 448,37 €	-129 680,31 €	-152 128,68 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-58 669,00 €</b>	<b>-102 653,62 €</b>	<b>-161 322,62 €</b>

Affectation du déficit de fonctionnement :

- Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté : 58 669,00 €
  
- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Le Pré Blanc et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Le Pré Blanc sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Le Pré Blanc	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	147 086,76 €	0,00 €	147 086,76 €
Dépenses	147 086,76 €	147 086,76 €	294 173,52 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-147 086,76 €</b>	<b>-147 086,76 €</b>
Résultat antérieur reporté	78 819,42 €	-154 171,46 €	-75 352,04 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 819,42 €</b>	<b>-301 258,22 €</b>	<b>-222 438,80 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 78 819,42 €
  
- Arrête les résultats définitifs, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Zones d'activités économiques et affecte le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Zones d'activités économiques sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Zones d'Activités Economiques	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	18 829 057,79 €	22 686 028,42 €	41 515 086,21 €
Dépenses	21 394 795,53 €	16 715 882,69 €	38 110 678,22 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>-2 565 737,74 €</b>	<b>5 970 145,73 €</b>	<b>3 404 407,99 €</b>
Résultat antérieur reporté	9 989 570,60 €	-19 527 635,97 €	-9 538 065,37 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 423 832,86 €</b>	<b>-13 557 490,24 €</b>	<b>-6 133 657,38 €</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 7 423 832,86 €

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chireau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terras de Montaigu Communauté d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_20

## Bilan des acquisitions et cessions 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose à l'assemblée que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sur son territoire pendant l'année budgétaire 2024 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Considérant le bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2024 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Prend acte des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2024

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_21

## Approbation des budgets supplémentaires 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte administratif voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats, il est proposé de voter le budget supplémentaire 2024, dans les conditions ci-dessous exposées.

### Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 4 721 317,56 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024 du budget principal, soit un excédent de fonctionnement de 90 568,93 € et un excédent d'investissement de 2 041 221,57 € ;
- La reprise des résultats 2024 du budget annexe Actions Touristiques clôturé fin 2024, soit un excédent de fonctionnement de 10 404,27 € et un excédent d'investissement de 166 465,56 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2024, soit des dépenses d'investissement reportées de 1 814 746,97 € et des recettes d'investissement reportées de 2 751 007,23 € ;
- Des réinscriptions de crédits votés en 2023 mais non engagés pour 803 140,00 € en investissement (solde du pont-rail, travaux sur les équipements et voiries d'intérêt communautaire) ;

- Des ajustements de crédits de paiement sur les autorisations de programme : 203 Fonds de concours intercommunal, 204 Hôtel d'agglomération, 207 parking à étages, 208 Informatique dans les écoles, 209 Extérieurs cinéma hôtel d'agglomération, 211 Schéma Vélo et 212 Travaux GEPU pour 847 162,34 € ;
- Des modifications de crédits, soit des dépenses supplémentaires de 1 586 268,25 € (dont annuité du nouveau prêt souscrit en 2025, subvention de fonctionnement au budget annexe Immobilier d'entreprises pour apurer le déficit et soutenir les projets des maisons de santé indispensables aux besoins du territoire, mutualisation des services, cofinancement des actions déchets sauvages et mégots, études préalables à travaux pour le parking à étages des Hauts de Montaigu, enveloppe non affectée sur le programme d'équipement, cautions, amortissements), et des recettes supplémentaires de 891 650 € (dont mutualisation des services, cofinancement des actions déchets sauvages et mégots, amortissements) ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2024 en investissement pour 3 600 000 €, la diminution du FCTVA pour - 800 000 €, la diminution du virement à la section d'investissement pour - 330 000 € et la réduction de l'emprunt de 3 700 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>789 223,20 €</b>	<b>789 223,20 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>789 223,20 €</b>	<b>789 223,20 €</b>
002 Reprise du résultat		100 973,20 €
011 Charges à caractère général	222 823,20 €	
012 Charges de personnel	253 600,00 €	
014 Atténuations de produits	114 800,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	200 000,00 €	
66 Charges financières	128 000,00 €	
70 Produits des services		528 700,00 €
74 Dotations et participations		155 900,00 €
75 Autres produits de gestion courante		3 650,00 €
023 Virement à la section d'investissement	-330 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	200 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 932 094,36 €</b>	<b>3 932 094,36 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>1 814 746,97 €</b>	<b>2 751 007,23 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>2 117 347,39 €</b>	<b>1 181 087,13 €</b>
001 Reprise du résultat		2 207 687,13 €
10 Dotations et réserves		2 800 000,00 €
16 Emprunts et dettes	61 400,00 €	-3 698 600,00 €
204 Subventions invest. Versées	36 700,00 €	
21 Immobilisations corporelles	373 945,05 €	
23 Immobilisations en cours	866 187,57 €	
27 Immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Opérations votées</i>		
182 Pont-rail et boulevard urbain	616 140,00 €	
204 AP Hôtel d'agglomération	-164 000,00 €	
207 AP parking à étages	244 596,70 €	
208 AP Informatique dans les écoles	14 676,44 €	
211 AP Schéma Vélo	64 201,63 €	
250 Programme informatique 2025	1 500,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		-330 000,00 €
040 Mouvements d'ordre entre sections		200 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 721 317,56 €</b>	<b>4 721 317,56 €</b>

#### Budget annexe Assainissement

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 2 094 346,21 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un excédent d'investissement de 332 252,95 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2024, soit des dépenses reportées de 1 993 953,61 € et des recettes reportées de 634 986,17 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 74 392,60 € notamment pour les annuités du nouveau prêt souscrit en 2025, les amortissements et une enveloppe de matériel sans exécution prévue à ce stade ;

- L'équilibre du budget supplémentaire par diminution du virement de la section de fonctionnement pour 26 000 €, l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 en investissement pour 243 707,09 € et une augmentation de l'emprunt de 900 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 400,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>4 400,00 €</b>	<b>4 400,00 €</b>
011 Charges à caractère général	4 400,00 €	
66 Charges financières	21 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		4 400,00 €
023 Virement à la section d'investissement	-26 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	5 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 089 946,21 €</b>	<b>2 089 946,21 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>1 993 953,61 €</b>	<b>634 986,17 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>95 992,60 €</b>	<b>1 454 960,04 €</b>
001 Reprise du résultat	187 769,53 €	332 252,95 €
10 Dotations et réserves		243 707,09 €
16 Emprunts et dettes	30 000,00 €	900 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	992,60 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		-26 000,00 €
040 Opérations d'ordre		5 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 094 346,21 €</b>	<b>2 094 346,21 €</b>

#### Budget annexe Déchets Ménagers

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 4 645 561,35 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un excédent de fonctionnement de 1 571 752,39 € et un excédent d'investissement de 1 567 236,46 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2024, soit des dépenses reportées de 42 333,00 € et des recettes reportées de 65 572,50 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service (réinscriptions de dépenses non engagées fin 2024 pour 90 000 € et crédits nouveaux pour les amortissements, des études pour les marchés de prestation de services et une enveloppe non affectée de travaux pour 2 900 000,00 €), soit des recettes en hausse de 1 000 € et des dépenses supplémentaires de 3 093 228,35 € ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par l'annulation de l'emprunt prévu au budget primitif 2025 pour - 70 000 € et l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 1 510 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 572 752,39 €</b>	<b>1 572 752,39 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>1 572 752,39 €</b>	<b>1 572 752,39 €</b>
002 Reprise du résultat		1 571 752,39 €
011 Charges à caractère général	52 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	
022 Dépenses imprévues	752,39 €	
042 Mouvements d'ordre		1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 510 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 072 808,96 €</b>	<b>3 072 808,96 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>42 333,00 €</b>	<b>65 572,50 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>3 030 475,96 €</b>	<b>3 007 236,46 €</b>
001 Reprise du résultat		1 567 236,46 €
16 Emprunt et assimilés		-70 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	48 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	2 900 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	475,96 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		1 510 000,00 €
040 Mouvements d'ordre	1 000,00 €	
<b>Total général</b>	<b>4 645 561,35 €</b>	<b>4 645 561,35 €</b>

**Budget annexe Office de Tourisme**

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 91 162,06 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un excédent de fonctionnement de 124 162,06 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des recettes en baisse de 33 000 € et des dépenses supplémentaires de 91 162,06 € (prestations d'animation, charges de personnel, reversement de taxe de séjour au Département, autres cotisations).

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>91 162,06 €</b>	<b>91 162,06 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>91 162,06 €</b>	<b>91 162,06 €</b>
002 Reprise du résultat		124 162,06 €
011 Charges à caractère général	26 326,06 €	
012 Charges de personnel	12 000,00 €	
014 Atténuations de produits	6 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	46 800,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		-33 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>91 162,06 €</b>	<b>91 162,06 €</b>

**Budget annexe Immobilier d'entreprises**

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 513 350,00 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un déficit de fonctionnement de 58 669,00 € et un déficit d'investissement de 102 653,62 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2024 ; soit des dépenses reportées de 149 902,28 € et des recettes reportées pour 276 150,00 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 62 125,10 € (travaux La Turbine et Pôle 13 et amortissements principalement) ;
- Une subvention de fonctionnement du budget principal pour apurer le déficit antérieur et soutenir les projets de maisons de santé indispensables aux besoins du territoire pour 200 000 € ;
- L'équilibre du budget supplémentaire par la réduction de l'emprunt prévu au budget primitif 2025 pour 109 000 € et l'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 140 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>204 200,00 €</b>	<b>204 200,00 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>204 200,00 €</b>	<b>204 200,00 €</b>
002 Reprise du résultat	58 669,00 €	
011 Charges à caractère général	1 031,00 €	
012 Charges de personnel	1 500,00 €	
66 Charges financières	1 000,00 €	
74 Dotations et participations		200 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante		3 200,00 €
023 Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	2 000,00 €	1 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>309 150,00 €</b>	<b>309 150,00 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>149 902,28 €</b>	<b>276 150,00 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>159 247,72 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
001 Reprise du résultat	102 653,62 €	
16 Emprunts et dettes		-109 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	55 594,10 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		140 000,00 €
040 Mouvements d'ordre	1 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>513 350,00 €</b>	<b>513 350,00 €</b>

**Budget annexe Le Pré Blanc**

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 380 077,64 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 301 258,22 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 78 819,42 € et un emprunt d'équilibre de 301 258,22 € sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 819,42 €</b>	<b>78 819,42 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>78 819,42 €</b>	<b>78 819,42 €</b>
002 Reprise du résultat		78 819,42 €
011 Charges à caractère général	78 819,42 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>301 258,22 €</b>	<b>301 258,22 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>301 258,22 €</b>	<b>301 258,22 €</b>
001 Reprise du résultat	301 258,22 €	
16 Emprunts et dettes		301 258,22 €
<b>Total général</b>	<b>380 077,64 €</b>	<b>380 077,64 €</b>

**Budget annexe Zones d'activités économiques**

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2024, soit un excédent de fonctionnement de 7 423 832,86 € et un déficit d'investissement de 13 557 490,24 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 7 488 832,86 € et des recettes supplémentaires de 55 000 € pour équilibre, sans prévision de réalisation ;
- Un emprunt complémentaire de 13 567 490,24 € pour équilibre, sans prévision de réalisation.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 478 832,86 €</b>	<b>7 478 832,86 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>7 478 832,86 €</b>	<b>7 478 832,86 €</b>
002 Reprise du résultat		7 423 832,86 €
011 Charges à caractère général	7 368 832,86 €	
66 Charges financières	55 000,00 €	
043 Opérations d'ordre dans la section	55 000,00 €	55 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>13 567 490,24 €</b>	<b>13 567 490,24 €</b>
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>13 567 490,24 €</b>	<b>13 567 490,24 €</b>
001 Reprise du résultat	13 557 490,24 €	
16 Emprunts et dettes	10 000,00 €	13 567 490,24 €
<b>Total général</b>	<b>21 046 323,10 €</b>	<b>21 046 323,10 €</b>

Le Conseil d'agglomération est invité à se prononcer sur les projets de budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1490 en date du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;

Vu le décret n°2014-1746 en date du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles ;

Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les arrêtés en date du 17 décembre 2007 modifié et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 en date du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20241209\_03 en date du 09 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250623\_19 en date du 23 juin 2025 approuvant les comptes administratifs 2024 et l'affectation des résultats ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 contre (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget principal,

Par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Assainissement,
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Déchets ménagers
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Office de Tourisme
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Le Pré Blanc
- Approuve le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Zones d'activités économiques
- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Immobilier d'entreprises pour 200 000 €.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

**Date d'affichage de la convocation :** 17 juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47  
**Quorum :** 24

**Étaient présents (36) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Marline FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (8) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_22

#### **Contrat de service de location de Fibres Optiques Noires (FON) sur le réseau de Vendée Numérique à destination des collectivités**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Vendée Numérique propose aux collectivités un contrat de service de location de Fibres Optiques Noires (FON) leur permettant d'utiliser des Fibres Optiques Noires du réseau Vendée Numérique existantes, mais non utilisées, par leurs propres besoins, en les louant.

Il précise que d'un tel contrat avec Vendée Numérique a pour objectif principal de poursuivre le déploiement de la vidéoprotection dans les communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de moderniser les infrastructures de communication de la collectivité pour répondre aux besoins croissants en matière de connectivité et de services numériques ;

Considérant que la location de Fibres Optiques Noires (FON) permet de disposer d'une infrastructure performante et sécurisée, adaptée aux besoins spécifiques de la collectivité ;

Considérant que Vendée Numérique, en tant qu'opérateur d'infrastructures numériques, propose des solutions de connectivité optique adaptées aux collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette collaboration par la signature d'un contrat de location de fibres optiques noires pour une durée déterminée ;

Considérant le projet de Contrat de service de location de Fibres Optiques Noires (FON) sur le réseau de Vendée Numérique à destination des collectivités, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve le contrat de service de location de Fibres Optiques Noires (FON) sur le réseau de Vendée Numérique, annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la collectivité,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents aux projets de location de Fibres Optiques Noires.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Territoire de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

**Date d'affichage de la convocation :** 17 juin 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47  
**Quorum :** 24

**Étaient présents (36) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (8) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

**Secrétaire de séance :** Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_23

## Convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa avec Vendée Numérique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Vendée Numérique porte et finance le projet Vendée Territoire Connecté qui consiste en la mise en place d'un réseau bas débit sans fil d'objets connectés et d'une centrale d'achats d'objets connectés, à laquelle Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a déjà adhéré.

La construction de la partie physique de ce réseau (technologie LoRa) débute par le positionnement d'antennes sur l'ensemble du territoire vendéen.

Dans ce cadre, Vendée Numérique demande l'autorisation de déployer des antennes, dites secondaires (moins d'un mètre de hauteur), sur les bâtiments publics de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Une convention proposée par Vendée Numérique fixe les conditions juridiques, techniques et financières d'installation et de maintenance de ces antennes. Elle précise, qu'hormis les coûts d'alimentation électrique de ces antennes, aucun coût ne sera supporté par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 085-200070233-20250623-DEL20250623\_23-DE

Les sites identifiés pour l'implantation des antennes sont :

- Le Site Saint-Sauveur, Place Saint-Sauveur 85620 Rocheservière ;
- L'Ehpad L'Arbrasève, 5 Rue de L'Arbrasève 85620 Rocheservière ;
- Le complexe sportif de Rocheservière, Rue du Grand Moulin 85620 Rocheservière ;
- La salle THALIE, Cours Michel Ragon, Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la convention pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement, une ou plusieurs fois, pour la même durée et autoriser sa signature.

Considérant la convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa concernant le déploiement d'antennes secondaires LoRaWan sur des bâtiments publics appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve la convention annexée à la présente délibération, concernant le déploiement d'antennes secondaires LoRaWan sur des bâtiments publics appartenant à la Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Anzeline  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Boiteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20250623\_24

## Convention d'autorisation d'accès ponctuels de sites avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'afin de permettre le maintien des acquis et la formation des sapeurs-pompiers de la Vendée, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sollicite, dans le cadre d'exercices de manœuvres et de formations, l'autorisation de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour accéder ponctuellement à divers sites dont elle est propriétaire.,.

A ce titre, il convient d'établir une convention visant à déterminer les conditions d'utilisation par le SDIS des bâtiments de la Communauté d'agglomération listés ci-après, et mis à disposition sans contrepartie financière :

- Théâtre de Thalie, Cours Michel Ragon, Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée ;
- Piscine de la Bretonnière, 1 rue René Descartes, Boufféré, 85600 Montaigu-Vendée ;
- Pôle sportif Maxime Bossis, Rue du Mondial, Saint-Hilaire-de-Loulay, 85600 Montaigu-Vendée ;
- Pôle sportif Léonard de Vinci, Rue du Fromenteau, La Guyonnière, 85600 Montaigu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

27 JUIN 2025

ID : 085-200070233-20250623-DEL20250623\_24-DE

Considérant la convention d'autorisation d'accès ponctuels de sites entre le SDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de sites de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'exercices de manœuvres et de formations, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention entre le SDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, annexée à la présente délibération, concernant l'autorisation d'accès et la mise à disposition, à titre gratuit, de sites de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'exercices de manœuvres et de formations,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents (36) :** Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

**Étaient représentés (8) :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

**Étaient absents (3) :** Adrien BARON – Maëlle CHARITÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20250623\_25

## Groupement de commandes avec la ville de Montaigu-Vendée pour le renouvellement des prestations d'entretien des espaces verts

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les contrats de prestations d'entretien des espaces verts de la Communauté d'agglomération et de la commune de Montaigu-Vendée arrivent à échéance le 04 mai 2026.

Il apparaît donc nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence au cours de l'année 2025.

Au regard de la volonté de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée ont décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement de ces marchés.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes via la Direction Ingénierie, avec l'appui technique du Service Espaces Verts de Montaigu-Vendée.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une procédure de mise en concurrence sera donc lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à exécuter, la procédure de consultation sera lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), car supérieure au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO de Terres de Montaigu (coordonnateur) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L113-8 ;  
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et la ville de Montaigu-Vendée,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 23 JUN 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47  
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Geneviève SÉGURA –

Étaient représentés (8) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Yvonnick Bolteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony Bonnet – Nathalie SÉCHER a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice DOUILLARD

Secrétaire de séance : Hubert CORMERAIS

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GLBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Delibération N°DEL20250623\_26

## Bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2024 et avenant à la convention cadre pour 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il rappelle à l'assemblée l'intérêt d'une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS. Cette mutualisation des services a fait l'objet d'une convention cadre approuvée en fin d'année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il rappelle également que cette convention cadre de mutualisation des services a fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par chacune des instances en fin d'année 2023 déterminant les conditions juridiques, humaines et financières de cette organisation entre les 4 collectivités concernées pour l'année 2024.

Parmi les services communs existants, figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Cette convention prévoit l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier de mise en œuvre. Selon les résultats de ce dernier, les clés de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par avenant à la convention cadre.

Après présentation du bilan d'activité et financier au titre de l'année 2024, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2025 qui porte principalement sur les points suivants :

- Ajustement des ratios du Directeur Général Adjoint Proximité ; du fait de la création du 6<sup>ème</sup> Pôle Culture et Patrimoine ;
- Ajustement des critères de répartition pour certains services ou agents mis à disposition en fonction des réalisations 2024 :
  - o Ressources humaines,
  - o Animateur commerce de proximité,
  - o Directeur et développeur économique,
  - o Directeur Ingénierie,
  - o Chargé développement Santé et Solidarité,
  - o Chargé projets prévention Santé/Sénior,
  - o Exploitation des équipements sportifs,
  - o Assistante de l'action culturelle ;
- Modification du périmètre de la mutualisation : service entretien des « Bâtiments » et secrétariat des Moyens Techniques, responsable Vie Associative et gestion de salles ;
- Sortie du champ de la mutualisation de 6 agents du Pôle Culture et Patrimoine ; 5 agents de l'action culturelle et 1 agent de la lecture publique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L512-12 à L512-15 ;

Vu le décret n°88-145 en date du 15 février 1988 relatif aux agents publics contractuels des collectivités territoriales ;

Considérant la convention cadre de mutualisation des services approuvée par délibérations du CIAS en date du 08 décembre 2022, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 12 décembre 2022, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 13 décembre 2022 et du CCAS en date du 20 décembre 2022 ;

Considérant l'avenant n°1 à la convention cadre portant sur la création de 3 services communs supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 approuvé par délibérations du CIAS en date du 07 décembre 2023, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 11 décembre 2023, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 12 décembre 2023 et du CCAS en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant l'avenant n°2 à la convention cadre de mutualisation des services applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 annexé à la présente ;

Considérant l'avis favorable du comité de suivi de la mutualisation en date du 26 mai 2025 ;

Considérant les avis favorables des Comités Sociaux Territoriaux de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS en date des 02 et 04 juin 2025 ;

Considérant le bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2024 annexé à la présente ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer la mutualisation des services en fonction des besoins de chacune des collectivités au titre de l'année 2025, par voie d'avenant n°2 annexé à la présente ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU),

- Prend acte du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2024,
- Approuve l'avenant à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2025 tel qu'annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à la convention cadre de mutualisation des services à intervenir entre la Commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et le CCAS.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 27/06/2025  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*